

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26974**

### Intitulé

Manager d'établissements gérontologiques

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association nationale de formation en gérontologie (ANFG) Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La fonction de manager d'établissements gérontologiques est commune à l'établissement (EHPAD) et au service de soins à domicile. Si les missions sont similaires, certaines différences sont inhérentes aux structures d'exercice.

Mais sa responsabilité première n'en reste pas moins de donner le cap, la direction, d'impulser la dynamique.

Comme le titre de sa fonction l'indique, le manager d'établissements gérontologiques est responsable du service dont il a la charge, tant auprès du personnel salarié que de la gestion économique, administrative et logistique de la structure (résidence ou service d'intervention à domicile).

Il est le garant du projet politique défini par le Conseil d'administration ou les autorités sanitaires et veille à la qualité des prestations proposées (bien-être des résidents ou des personnes aidées, respect des individus comme des engagements pris...).

Il assure la gestion des relations avec les acteurs locaux du secteur sanitaire et social et l'ensemble des financeurs publics ou privés (dans le cadre d'un service d'intervention à domicile),

Il contribue à la reconnaissance et à la valorisation de la résidence ou du service au sein de son environnement régional.

. Il est le garant d'une gestion des Ressources humaines adaptées au contexte

. Il maintient un lien étroit avec les familles, les proches des résidents

La certification atteste que le titulaire est capable de :

- 1 - Définir et mettre en oeuvre des projets d'établissements gérontologiques
  - Définition d'une politique générale d'établissement
  - Elaboration de projet de vie, de projet de soins et de projet social
- 2 - Gérer administrativement et financièrement des établissements gérontologiques
  - Contrôle des cadres et des obligations administratives
  - Construction et suivi de budgets
- 3 - Manager des équipes et gérer les ressources
  - Recrutements et organisations d'équipes d'encadrements et de soignants
  - Management d'équipes d'établissements
  - Evaluation et formation de personnels
- 4 - Contrôler l'accueil et les prises en charge de patients
  - Définition de cadres de prise en charge de résidents
  - Accompagnement de familles de résidents
  - Contrôles et suivis d'évolutions de résidents
- 5 - Mettre en oeuvre les démarches qualité
  - Structuration et déclinaison de démarches qualité
  - Evaluation de résultats de démarches qualité

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les secteurs public et privé,
- Le secteur associatif relevant de la prise en charge des personnes âgées
- Les groupes du secteur privé commercial
- Les associations gestionnaires du secteur privé à but non lucratif
- Les collectivités territoriales (CCAS, conseils généraux...)
- Les organismes de protection sociale (mutuelles de santé...)
  - Directeur d'une maison de retraite
- Directeur d'EHPA (établissement d'hébergement pour personnes âgées)
- Directeur d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- Directeur de foyer-logement

- Chargé de mission attaché aux actions en faveur des personnes âgées
- Directeur d'accueil de jour
- Directeur de SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile)
- Directeur de SAD (Service à domicile)

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1301 : Accompagnement médicosocial

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Après formation, la certification comporte cinq composantes principales :

- 1 - Mise en situation professionnelle : élaboration d'un projet d'établissement gérontologique
- 2 - A partir de documents comptables de synthèse, réalisation et présentation d'une analyse de la gestion comptable et financière d'un établissement.
- 3 - Présentation orale : analyse d'une politique de gestion des ressources humaines d'un établissement gérontologique
- 4 - Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche sur l'importance de l'accompagnement de résidents d'établissements
- 5 - Réalisation d'un audit qualité d'un établissement gérontologique sur un des points du projet de vie.

Pour obtenir la totalité de la certification, le candidat doit se voir valider par le jury de délivrance globale du titre, l'ensemble des blocs de compétences. Aucun bloc de compétences n'est optionnel.

En cas de validation partielle par le jury de VAE, le candidat peut obtenir les compétences qui lui manquent en acquérant un bloc de compétences.

Chaque bloc de compétence est certifié. Il donne lieu à une évaluation et une validation. L'intitulé du certificat délivré pour un bloc correspond à l'intitulé du bloc.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26974 - Définition et mise en œuvre de projets d'établissements gérontologiques	<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un projet d'établissement adapté à une structure donnée en fonction de types d'accueils envisagés.</li> <li>- Rédiger un projet de vie, un projet de soin et un projet social</li> <li>- Développer des prestations d'accueil et d'accompagnement adaptées à des centres</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b> Elaboration d'un projet d'établissement gérontologique</p> <p><b>Modalité de certification</b> Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétence ;</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26974 - Gestion administrative et financière d'établissements gérontologiques	<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser des documents comptables de synthèse pour évaluer la qualité de gestion d'un centre</li> <li>- identifier des axes d'amélioration de sa rentabilité.</li> <li>- identifier les possibilités et modalités de financement d'un projet donné (aménagement, rénovation, agrandissement, etc.).</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b> Analyse de la gestion financière d'un établissement</p> <p><b>Modalité de certification</b> Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétence ;</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26974 - Management d'équipes et gestion de ressources	<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser des documents présentant le cadre et les résultats du management des ressources humaines au sein d'un établissement pour identifier des points d'améliorations</li> <li>- Evaluer des impacts de politiques de gestion des ressources humaines sur des qualités d'accueil et d'accompagnement de résidents</li> <li>- Estimer des impacts prévisionnels de modes de management sur des performances et des résultats d'équipes</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b> Analyse d'une politique de gestion des ressources humaines d'un établissement gérontologique</p> <p><b>Modalité de certification</b> Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétence ;</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 26974 - Contrôles d'accueils et de prises en charge de patients	<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser des politiques d'accueil et de prises en charge de résidents</li> <li>- Evaluer des bien-être de personnels accompagnants d'établissements</li> <li>- Identifier des initiatives et des accompagnements originaux</li> <li>- Définir des standards d'accompagnements pour des typologies de résidents</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b> Rédaction d'un mémoire de recherche sur l'importance de l'accompagnement de résidents d'établissements</p> <p><b>Modalité de certification</b> Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 4ème bloc de compétence.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 26974 - Mise en œuvre de démarches qualité	<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer des démarches d'audits permettant d'évaluer le respect des engagements de l'établissement.</li> <li>- Etudier des projets de vie d'établissements</li> <li>- Evaluer des mises en œuvre de démarches</li> <li>- Préconiser des améliorations</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b> Audit qualité d'un établissement gérontologique</p> <p><b>Modalité de certification</b> Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 5ème bloc de compétence ;</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé ) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé ) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé ) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG
Par candidature individuelle	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé ) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé ) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager d'établissements gérontologiques" avec effet au 02 janvier 2010, jusqu'au 04 octobre 2019.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

25 à 35 titulaires par an

##### Autres sources d'information :

<http://www.anfg.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Association nationale de formation en gérontologie (ANFG) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault ( 34) [Montpellier]

Association Nationale de Formation en Gérontologie (A.N.F.G.)

Le Millénaire - 35 allée J.M. Tjibaou - 34000 MONTPELLIER

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Association Nationale de Formation en Gérontologie (A.N.F.G.)

Le Millénaire - 35 allée J.M. Tjibaou - 34000 MONTPELLIER

**Historique de la certification :**